



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	44
Votants par procuration	17
Absents	20
Total des votes	55

4.1

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 septembre 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. SCHLOSSER, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEBOUCHER, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. ROMAIN, Mme DUTILLOY, M. RUEL, M. CANTELOUP, M. BURET, M. TIMON, Mme DAVY-COCHIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, Mme BREHIER, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, M. MARICOT, Mme BOURNISIE, Mme POTTIER, Mme LEBLANC-LANDRIN, M. FOU COURT, M. BERTHOU, M. LEROUX, M. RIPAUD

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, MME DA SILVA A M. LEROUX, MME KERAUDRAN A M. FOU COURT, M. BONVOISIN A M. DROUET, MME DUONG A M. LAMY, M. MARIE A M. ROMAIN, M. DARMOIS A M. CANTELOUP, MME GAUTIER A M. MORDANT, MME TEMAGOULT A M. AUBE, MME MOUCHEL A M. TIMON, MME MANSOIS A M. RUEL, M. GENEY A MME DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU A MME DUTILLOY, M. VALLEE A MME LEBLANC-LANDRIN, MME BOQUET A M. LEBOUCHER, MME MONTIER A MME DE ANDRES, M. HERVIEU A M. FLAMBARD

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME DA SILVA, MME KERAUDRAN, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, MME GAUTIER, MME TEMAGOULT, MME MOUCHEL, MME MANSOIS, M. GENEY, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, MME FOUTREL, M. HERVIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHARPENTIER

N°DEL_0137_2026 Modification du tableau des effectifs au 01/10/2026 - Création de 3 postes pour le service scolaire

Dans le cadre de la mise en conformité du tableau des effectifs du service scolaire, il apparaît nécessaire de procéder à la régularisation de trois agents occupant des fonctions permanentes depuis plusieurs années.

En février 2026, via la délibération n°008/2026, la collectivité a déjà régularisé la situation de dix-huit agents du service scolaire, permettant de clarifier l'organisation et de sécuriser juridiquement les emplois concernés. À l'issue de cette première étape, cela met évidence que trois agents restent à régulariser afin de disposer d'un tableau des effectifs pleinement conforme et d'un service scolaire stabilisé en termes d'organisation.

Les fonctions exercées par ces agents sont pérennes, assurées depuis plusieurs années au travers de CDD successifs. Leur intégration au tableau des effectifs permettra de sécuriser leurs missions et de garantir la continuité du service.

Les régularisations proposées n'entraînent qu'un coût budgétaire limité, les agents étant déjà en poste.

La présente délibération vise donc à créer trois postes au tableau des effectifs et à pérenniser les agents concernés, conformément aux besoins du service scolaire et aux observations du service des ressources humaines.

Il convient de créer les postes suivants :

- un poste d'agent d'entretien et de restauration à Louis PERGAUD à 30h00 hebdomadaires sur un grade d'adjoint technique ;
- un poste d'ATSEM et agent de restauration à Quillebeuf à 24h00 hebdomadaires sur un grade d'adjoint technique ;
- un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école Hélène BOUCHER à 24h00 hebdomadaires sur un grade d'adjoint technique ;

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,

VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°008/2026 du mois de février 2026 relative à la régularisation de 18 agents du service scolaire ;

VU la nécessité de mettre en conformité le tableau des effectifs du service scolaire ;

VU les contrats successifs des trois agents concernés, occupant des fonctions permanentes depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que trois agents exercent des missions pérennes au sein du service scolaire au travers de CDD successifs ;

CONSIDÉRANT que la pérennisation de ces emplois contribue à sécuriser les missions et à renforcer la qualité du service rendu.

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE CRÉER** trois postes au tableau des effectifs au 1er octobre 2026 :
 - 1 poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 30/35ème,
 - 2 postes d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 24/35ème,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs au 1er octobre 2026,
- **D'INSCRIRE** le budget nécessaire au chapitre 012,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son Représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

Pont-Audemer, le 17 septembre 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure




Carole DE ANDRES